



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AU



Cerema

CEREMA : un « petit » Conseil d'Administration (10-06-22)

Une "petite" participation, tant des représentants des collectivités (*élections législatives obligent ?*) et des personnalités qualifiées (*absence de suppléants ?*), pour un "petit" ordre du jour (*un seul point pour délibération, sans grand enjeu*).

Réponses aux déclarations des représentants du personnel :

- de la **Présidente** : elle salue les compétences des agents mais reconnaît que les moyens humains du Cerema ne sont pas à la hauteur des demandes des collectivités.

- du **Directeur Général** :

1/ baromètre social. Pas mis à l'ordre du jour de ce CA, car passage préalable en CTE le 28 juin. Il entend la fatigue des agents (causes : Covid, Cerem'Avenir...) mais ne veut pas tomber dans le catastrophisme de certains. D'accord avec les syndicats pour dire que la stabilisation des effectifs est impérative pour améliorer la situation.

2/ décret loi 3DS. Le ministère a entendu les demandes des syndicats de pouvoir disposer de suppléants au CA et de ne pas limiter le nombre de mandats. Sur la baisse du poids des représentants du personnel, il estime que, au-delà du symbole, il faut être lucide sur le fait que leurs votes n'ont jamais fait basculer les décisions dans un sens ou un autre. Le projet de décret a reçu l'avis favorable du CNEN (voir p 4-8) ; le Conseil d'État l'a renvoyé au ministère pour une signature, si possible avant le 21 juin, date d'expiration du mandat des représentants des collectivités.

Délégation de pouvoir du DG sur le marché *Programme National Ponts dans les outre-mer* (délibération)

C'est la 3^e étape du projet. Ce marché doit être notifié avant fin juin, mais la procédure a pris du retard, d'où la nécessité de cette délégation.

VOTE : approuvé à la majorité. **CFDT**, FO, UNSA : abstention CGT : contre

Contrôle interne financier (information)

Présenté par la DAF (M. Lacaze-Dautran) et l'Agent Comptable (J. Laurès).

Sujet très "technique", sur la cartographie des risques financiers et le plan d'actions associé. Pour le DG, l'objectif final de ce contrôle interne est d'être "*plus à l'aise*" pour les contrôles externes (tutelles financières, cour des comptes...).

Concerne une petite centaine de personnes au Cerema. Formation des agents des Centres financiers mutualisés (faite) et des Services facturiers (à programmer).

Sont présentés successivement : 1/ le bilan du plan d'actions 2021-2022 ; 2/ le plan d'actions 2022-2023
Le **DG** reconnaît que la création des CFM et SFACT, les changements des processus du fait de la centralisation, ont augmenté le délai de traitement des commandes et des factures, mais que l'on se rapproche des délais d'avant.

La **CFDT** entend que l'Agent Comptable se reconnaît "tatillon", mais qu'il se veut aussi "pragmatique" ;-)

Programme Qualité de l'air (information)

Présenté par Sophie Cariou (ITM)

Bilan d'étape de l'emploi, par le Cerema, de l'astreinte financière (soit 2.5 M€), suite à la décision du Conseil d'État qui a condamné l'État pour inaction en août 2021.

Démarche engagée dès septembre 2021 ; bonne mobilisation de différentes équipes du Cerema pour s'engager sur 34 projets (parmi 70 fiches remontées).

Occasion de renforcer les liens avec l'Ademe, FNE, AtmoFrance, la DGEC du ministère.

En réponse à la **CFDT** sur les moyens humains sollicités pour assurer ce programme, il est indiqué que près de 70 agents se sont mobilisés. Le recrutement de 3 CDD pour une durée de 1 an est engagé. La **CFDT** espère que cette action pourra aller au-delà pour capitaliser la connaissance et CDiser ces agents. Le **DG** souligne sa volonté de développer cette activité, notamment vers les collectivités, même si cette astreinte n'est pas reconduite.

Bilan 2021 des conventions avec les DACs (information)

Présenté par E. Lajarge (Dga)

Le Cerema se félicite du bon fonctionnement du système tout en espérant mieux anticiper et signer plus tôt ces conventions.

Bilan NOVA 2021 (information)

Présenté par C. De St Fuscien (SG)

Le **DG** rappelle qu'il s'agit avant tout d'un outil de professionnalisation de la gestion de projet, avec un éclairage en termes de comptabilité analytique pour le temps passé. Il se félicite des résultats encourageants de cette première année pleine, avec 70% des projets entrés.

La **CFDT** l'interroge sur son objectif 2022. Le **DG** répond qu'il espère atteindre 80 %, pour cette 2^e année, sachant qu'aller au-delà de 90 % demanderait une dépense d'énergie managériale démesurée par rapport à l'affinage des bilans d'activités.

La tutelle **CGDD** invite à se poser la question de la localisation (thématique ou géographique) des 30 % de projets manquants.

Le **DG** dit que cela relève plus d'un problème de management que de domaine d'activité ou de type de projet et qu'il se refuse à faire du "name and shame" (sic). Il rappelle néanmoins que remplir NOVA est une obligation, mais qu'il souhaite passer par la conviction plus que par la contrainte.

La **CFDT** intervient pour féliciter de la qualité de la plaquette et notamment des 3 témoignages d'utilisateurs qui mettent en avant des demandes d'amélioration/simplification comme "alléger la gestion des petits projets, avoir un lien avec le CRM, pouvoir gérer l'avancement technique par pourcentage plutôt que par livrable".

NOTRE DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs membres du Conseil d'administration, chères et chers collègues, bonjour.

*La **CFDT** déplore que l'ordre du jour de cette séance n'ait pas prévu un point d'échange sur le projet de **décret d'application de la loi 3DS** et notamment ses conséquences sur la composition et le fonctionnement de notre Conseil d'administration. Même la **revue Acteurs Publics** vient de publier [un intéressant article](#) sur le sujet.*

*Au sein de la future instance, l'augmentation du poids des Collectivités et de l'État se ferait surtout au détriment des Représentants du Personnel, ce qui envoie un **signal négatif**, d'une part aux agents qui font le Cerema au quotidien et, d'autre part, à leurs 5 représentants qui pèseraient encore moins que les 3 personnes qualifiées ! L'intersyndicale a donc saisi le SG du MTECT et la nouvelle ministre pour manifester notre désapprobation.*

Par ailleurs, il faut être très optimiste pour imaginer que les 20 futurs représentants des collectivités au CA du "nouveau Cerema" seront plus assidus que les 5 actuels représentants des associations de collectivités. Le risque est grand que le Conseil d'administration devienne de plus en plus une chambre d'enregistrement formelle des décisions du DG ou de directives décidées ailleurs.

*La **CFDT** regrette également que le Directeur Général n'ait pas jugé utile de vous informer, vous les administrateurs du Cerema, du **moral des troupes**. Il aurait pu a minima vous communiquer les 3 diapos de synthèse du récent baromètre social (cf. PJ). Les enseignements sont contrastés, mais révèlent clairement que l'impact de la restructuration Cerem'Avenir, couplée à la baisse continue des effectifs, pèse sur la motivation des agents et génère un sentiment majoritairement pessimiste sur l'avenir du Cerema. Un important point positif cependant, la qualité des relations dans les équipes et avec l'encadrement proche.*

*Par contre, la **communication** et la **stratégie** des directions peine à les convaincre. Les agents ne sont pas dupes des promesses de lendemains qui chantent. Ils attendent des **actes** et surtout des **moyens** pour retrouver l'envie de relever les défis d'une transition écologique juste.*

Toutes les infos **CFDT Cerema** sur <https://www.cfdt-ufetam.org/categorie/dossiers/cerema/>

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS ! Si vous partagez notre vision de l'action syndicale, venez nous rejoindre !

